

Règle APSAD R 1 (juillet 2008)

Extinction automatique à eau type sprinkleur

**Document disponible auprès du CNPP
BP 2265
27950 Saint Marcel**

02 32 53 64 00

La règle précise les exigences relatives à la conception, l'installation, la maintenance, la vérification périodique et la révision des systèmes sprinkleur. Il est recommandé d'associer l'assureur dès la rédaction du cahier des charges, afin, notamment, de convenir de l'étendue de la protection et de classer correctement les risques. L'édition 2008 intègre les exigences de la norme NF EN 12845. Cette règle a été élaborée en liaison avec les instances Prévention de la Fédération française des sociétés d'assurances.

La règle existe dans deux autres formats :

- le format poche (A5);
- le format classeur disponible sur demande.

Sommaire

1. GENERALITES

- 1.1. DOMAINE D'APPLICATION
- 1.2. RÔLE D'UN SYSTÈME SPRINKLEURS
- 1.3. EXPÉRIENCE ET STATISTIQUES

2. TERMINOLOGIE

3. ETABLISSEMENT DU PROJET, SUIVI ET DOCUMENTATION 23

- 3.1. GÉNÉRALITÉS
- 3.2. ANALYSE DE RISQUES
- 3.3. MISE EN SERVICE DES SYSTÈMES SPRINKLEURS
- 3.4. VISITE DE CONFORMITÉ
- 3.5. SUIVI DES SYSTÈMES SPRINKLEURS
- 3.6. MODIFICATIONS, EXTENSIONS OU REMANIEMENTS
- 3.7. DURÉE DE VALIDITÉ DU SYSTÈME
- 3.8. DOSSIER TECHNIQUE

4. ETENDUE DE LA PROTECTION

- 4.1. GÉNÉRALITÉS
- 4.2. ZONES PARTICULIÈRES À PROTÉGER
- 4.3. ZONES POUVANT NE PAS ÊTRE PROTÉGÉES
- 4.4. ZONES À RISQUE D'EXPLOSION OU ACTIVITÉS PARTICULIÈREMENT DANGEREUSES
- 4.5. BÂTIMENT INDÉPENDANT OU SÉPARÉ PAR UN MUR SÉPARATIF COUPE-FEU (MSCF)
- 4.6. PROTECTION DES ESPACES CACHÉS
- 4.7. PROTECTION SOUS LES OBSTACLES

5. CLASSIFICATION DES ACTIVITES ET DES RISQUES INCENDIE

- 5.1. DÉFINITION DES CLASSES DE RISQUES ET DES MODES DE STOCKAGE
- 5.2. RISQUES LEGERS - LH
- 5.3. RISQUES ORDINAIRES - OH
- 5.4. RISQUES ÉLEVÉS - HH
- 5.5. RISQUES SPÉCIAUX (RS)
- 5.6. MÉTHODOLOGIE DE CLASSIFICATION DES MARCHANDISES STOCKÉES

6. CRITÈRES DE CONCEPTION

- 6.1. RISQUES LEGERS (LH)
- 6.2. RISQUES ORDINAIRES (OH)
- 6.3. RISQUES ELEVES PRODUCTION (HHP)
- 6.4. RISQUES ELEVES STOCKAGES (HHS)

7. TYPES D'INSTALLATIONS ET DIMENSIONNEMENT

- 7.1. INSTALLATIONS SOUS EAU
- 7.2. INSTALLATIONS SOUS AIR OU ALTERNATIVES
- 7.3. INSTALLATIONS ALTERNATIVES OU INSTALLATIONS SOUS AIR, MONTÉES EN DÉRIVATION SUR UNE INSTALLATION SOUS EAU
- 7.4. INSTALLATIONS À PRÉACTION
- 7.5. INSTALLATIONS DÉLUGE
- 7.6. INSTALLATIONS SOUS ANTIGEL
- 7.7. INSTALLATIONS COMPLÉMENTAIRES (DE SÉCURITÉ)

8. LES SOURCES D'EAU

- 8.1. Prescriptions générales
- 8.2. LOCAL DES SOURCES D'EAU
- 8.3. DISPOSITIF D'ESSAI DES SOURCES D'EAU
- 8.4. TABLEAU SIGNALÉTIQUE DES SOURCES D'EAU
- 8.5. SOURCES D'EAU EN LH
- 8.6. SOURCES D'EAU EN OH
- 8.7. SOURCES D'EAU EN HH

9. LES RÉSERVES D'EAU

- 9.1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES RÉSERVES
- 9.2. RÉSERVES DES SOURCES A
- 9.3. RÉSERVES DES SOURCES B OU C
- 9.4. RÉSEAU D'EAU PUBLIC
- 9.5. CAS PARTICULIERS

10. LES POMPES

- 10.1. SEUILS DE DÉMARRAGE
- 10.2. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES POMPES
- 10.3. CONDITIONS D'ASPIRATION ET DE REFOULEMENT DES POMPES
- 10.4. CARACTÉRISTIQUES DES POMPES CONSTITUANT UNE SOURCE DE TYPE A
- 10.5. CARACTÉRISTIQUES DES POMPES CONSTITUANT UNE SOURCE DE TYPE B OU C

11. L'ALIMENTATION ELECTRIQUE

- 11.1. GÉNÉRALITÉS
- 11.2. ALIMENTATION DE L'ÉLECTROPOMPE SOURCE A
- 11.3. ALIMENTATION DE L'ÉLECTROPOMPE SOURCE B OU C
- 11.4. ARMOIRES DE COMMANDE ET DE CONTRÔLE DES GROUPES ÉLECTROPOMPES ET COFFRET NORMAL SECOURS
- 11.5. CAS PARTICULIER

12. LES MOTEURS DIESEL D'ENTRAÎNEMENT DES POMPES

- 12.1. PUISSANCE
- 12.2. ARMOIRE DE COMMANDE DES GROUPES MOTO-POMPES SOURCE B OU C
- 12.3. DÉMARREURS ET BATTERIES
- 12.4. SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT
- 12.5. RÉGULATION DE LA VITESSE DE ROTATION
- 12.6. MAINTIEN EN TEMPÉRATURE
- 12.7. ÉCHAPPEMENT
- 12.8. RÉSERVOIR DE GAZOLE
- 12.9. PIÈCES DE RECHANGE
- 12.10. PROTECTIONS DIVERSES

13. LE RESEAU DE PROTECTION

- 13.1. RÉSEAU DE PROTECTION ET POSTES DE CONTRÔLE
- 13.2. LES CANALISATIONS
- 13.3. POSE DES SPRINKLEURS
- 13.4. CALCUL DES RÉSEAUX (VOIR ANNEXE 4)

14. LES ALARMES

14.1. GÉNÉRALITÉS

14.2. ARMOIRES DE COMMANDE LOCALE ET ARMOIRE DE REPORT D'ALARME CENTRALISÉE

15. LES EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

15.1. LES SPRINKLEURS

15.2. LES POSTES DE CONTRÔLE

15.3. VANNES

15.4. CLAPET DE RETENUE (OU CLAPET ANTI-RETOUR)

15.5. MANOMETRES

15.6. LES SUPPORTS DE TUYAUTERIE

15.7. RACCORDS

16. SYSTÈMES SPRINKLEURS DE TYPE GROSSES GOUTTES

16.1. GÉNÉRALITÉS

16.2. LE RÉSEAU

16.3. LES SOURCES D'EAU

17. SYSTEME SPRINKLEURS DE TYPE ESFR

17.1. GÉNÉRALITÉS

17.2. LE RÉSEAU

17.3. LES SOURCES D'EAU

18. MAINTENANCE, VERIFICATION ET INTERRUPTION DE FONCTIONNEMENT

18.1. GÉNÉRALITÉS

18.2. INTERRUPTION DE FONCTIONNEMENT

18.3. OPÉRATIONS QUOTIDIENNES

18.4. OPÉRATIONS HEBDOMADAIRES

18.5. OPÉRATIONS SEMESTRIELLES

18.6. OPÉRATIONS ANNUELLES

18.7. OPÉRATIONS TRIENNALES

18.8. OPÉRATIONS DÉCENNALES

18.9. REMISE EN CONFORMITÉ TRENTENAIRE

19. MODIFICATIONS

19.1. GÉNÉRALITÉS

19.2. EXTENSIONS OU MODIFICATIONS INFÉRIEURES OU ÉGALES À 30 SPRINKLEURS (HORS INSTALLATIONS ESFR, GROSSES GOUTTES ET RS)

- 19.3. EXTENSIONS OU MODIFICATIONS DE 31 À 200 SPRINKLEURS
- 19.4. EXTENSIONS OU MODIFICATIONS DE PLUS DE 200 SPRINKLEURS
- 19.5. SOURCES D'EAU

ANNEXES

ANNEXE 1 - Imprimés type

ANNEXE 2 - Classification des activités et des marchandises

ANNEXE 3 - Remise en conformité trentenaire

ANNEXE 4 - Exigences spécifiques de la norme NF EN 12845

INDEX